



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU MERCREDI 29 AVRIL 2026**

CM2026/04/29/21-09 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉRODROME DE PARIS-ORLY

DATE DE LA CONVOCATION : 23 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 205

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alice BOSLER

LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5219-1,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.571-13 et R.571-70 à R.571-80,

Vu le code des transports et notamment l'article L.6360-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2017/12/08/09 relative à la compétence « lutte contre les nuisances sonores » et précisant le champ d'intervention de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'exercice de cette compétence,

Vu l'arrêté du 30 septembre 2025 modifiant l'arrêté du 13 avril 2023 portant renouvellement des représentants des professions aéronautiques et des associations de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Orly et modifiant l'arrêté du 8 octobre 2021 portant nomination des membres à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Orly, en annexe à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Considérant la compétence de la Métropole en matière de participation aux instances de suivi et de surveillance des aéroports et aérodromes, dans le cadre de sa compétence « lutte contre les nuisances sonores », à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant que la Métropole du Grand Paris dispose de 6 sièges de titulaire et 6 sièges de suppléant au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Orly,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales les nominations prennent effet immédiatement, sans qu'il y ait besoin de procéder au scrutin secret,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉSIGNE en tant que représentant(e)s de la Métropole à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Orly :

	Titulaires	Suppléants
1	Stéphanie DAUMIN	Régis CHARBONNIER
2	Alphonse BOYE	Laurent LAFON
3	Didier GONZALES	Tonino PANETTA
4	Eric GRILLON	Françoise LECOUFLE
5	Jean-Jacques GROUSSEAU	Nathalie LALLIER
6	Christian CAMBON	Kristell NIASME

DIT que ces désignations seront notifiées au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et aux conseiller(e)s métropolitain(e)s désigné(e)s.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.